



Membres en exercice	27
Membres présents	22
Suffrages exprimés	22
Pour	22
Contre	
Abstention	2

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/22

Objet : Tarifs de l'occupation du domaine public

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Adeline BATALLER GARCIA, Pierre SUCH, Elian GOMEZ, Noura HABIB CHORFA, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Kévin LABORDE, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie LOYEZ, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Aurélie PACE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON.

Absents ayant donné procuration : Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Morgan MARION a donné pouvoir à Céline DUBOIS

Absents Excusés : Christophe ERMOLENKO, Lucyle MORGAN, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Kévin LABORDE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants,

Il s'avère nécessaire de procéder à une mise à jour des tarifs municipaux relatifs à l'occupation du domaine public, notamment par la création d'un tarif forfaitaire pour les commerçants qui interviennent ponctuellement dans le cadre de la manifestation « Le 12, c'est la binouze ».

TRAVAUX ET CHANTIERS

Gratuité de la première semaine	
A compter du 8 ^{ème} jour :	
Objet	Tarifcations
Dépôt de matériels et matériaux	2.00 Euros / jour / m ²
Echafaudages	2.00 Euros / jour / ml
Bennes, baraques de chantier	2.00 Euros / jour / m ²
Grues et engins de chantier	2.00 Euros / jour / m ²

COMMERCES FIXES

Type d'occupation	Tarifications	Tarifications
Basse saison / Haute saison	Du 1 ^{er} septembre au 30 juin	Du 1 ^{er} juillet au 31 août
Terrasses ouvertes	2.50 Euros / mois / m ²	3.75 Euros / mois / m ²
Étalages, chevalets publicitaires, rôtissoire	100 Euros / an / m ²	100 Euros / an / m ²

COMMERCES AMBULANTS

Emplacements sur marché	Tarifications
1 Marché / mois	60 Euros / an
2 Marchés / mois	90 Euros / an
1 Marché / semaine	120 Euros / an
2 Marchés / semaine	180 Euros / an
3 Marchés / semaine	240 Euros / an
Occasionnel	2 Euros / jour / ml

	Tarifications
Autres commerces ambulants et stands de vente au déballage (alimentaire, camion-outillage...)	20 Euros / demi-journée 35 Euros / jour 120 Euros / mois

	Tarifications
Emplacement pour véhicule alimentaire et terrasse (food trucks, pizza...)	15 Euros / jour (pour une occupation ponctuelle) 150 Euros / mois (pour une occupation au mois)

	Tarifications
Marchés occasionnels, exceptionnels, ponctuels (Noël...), brocantes et festivités diverses (fête locale, Jazz, Country, Féria...)	10 Euros / jour / ml
Stands de vente Rassemblement Motos Brescoucos	50 Euros / jour / stand de vente
Stands de vente « Le 12, c'est la binouze » (brasseur ou food-truck)	50 Euros / jour / stand de vente
Vide-greniers	3 Euros / jour / ml

ANIMATIONS

	Tarifications
Attractions foraines et manèges	De 0 à 15 m ² = 4 Euros / jour / ml
Stands	Plus de 15 m ² = 6 Euros / jour / ml

La réservation d'emplacement se fait par chèque.

Le conseil municipal décide :

- D'approuver la tarification de l'occupation du domaine public aux conditions ci-dessus énoncées,
- D'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230327-202322-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023